

## Extrait des délibérations

du Conseil Général

REÇU A LA PRÉFECTURE 27 JUIN 2006

N° CG 2006/III-6è/16 Séance du **2** 3 JUIN 2006

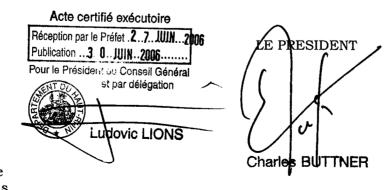
## **EVOLUTION STATUTAIRE DE LA SAFER ALSACE**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte des modifications statutaires de la SAFER (projet de statuts à valider par l'Assemblée Général Extraordinaire du 21 juin 2006 joint au présent rapport);
- Décide d'acquérir 285 actions à 16 €, soit 4.560 €, à la Région Alsace ;
- Désigne 2 représentants du Conseil Général au sein du Conseil d'Administration : MM. HARTMANN et GSELL
- ❖ Désigne 2 représentants du Conseil Général au sein du comité technique départemental : MM. HARTMANN et GSELL



Adopté .....voix contre .....abstentions